



CHARTRE FORESTIERE du Pays du Grand Briançonnais Compte-rendu des Groupes de travail

Présents :

Monsieur Pascal AUFFRAY ; Monsieur Stéphane BARELLE ; Monsieur Jacques BAUBION ; Madame Cécile BELLON ; Monsieur Gérard BERTULETTI ; Monsieur Michel BLANCHET ; Madame Marie-Hélène BRIDE ; Monsieur Jean CARLES ; Monsieur Pierre CHAMAGNE ; Monsieur Jacques CHEVALLIER ; Monsieur Germain COCCO ; Madame Laure GERBE-RAYNAUD ; Madame Natacha HEITZ ; Monsieur Nicolas JEAN ; Monsieur Patrick LEONARD ; Monsieur Sylvain MARTIN ; Monsieur Gaëtan MARTINON ; Monsieur Christian MASSA ; Madame Catherine MICHEL ; Monsieur Jean-Mary MICHEL ; Madame Agnès MONTESINOS ; Monsieur Rémi MOUGIN ; Monsieur Marc PETITEAU ; Monsieur Jean-Michel RAYNE ; Monsieur Claude REMY ; Monsieur Robert REYMOND ; Monsieur Alexandre SAULNIER ; Madame Emmanuelle THUILLERE ; Monsieur Matthieu VILLETARD ; Madame Agnès VIVAT ;

* * * * * *

I.] Relevé des apports des groupes de travail pour le diagnostic

[Nb : Certains éléments de discussion des G. de W n'ont pas été intégrés ci-dessous puisqu'ils étaient déjà cités dans le premier document de diagnostic téléchargeable sur :

<http://www.paysgrandbrianconnaiss.fr/fr/developpement/environnement/charte-forestiere-de-territoire.html>

La forêt, un espace récréatif

- La fréquentation touristique évolue avec une utilisation anarchique de l'espace ;
- L'accessibilité en forêt engendre un problème de fréquentation excessive à des fins de loisirs. Il faut inciter les élus à réglementer les activités et notamment celles motorisées ;
- La fréquentation provoque également des dérangements sur la faune ;
- Peu de problème en sentiers forestiers où les gens sont drainés ;
- Non respect des réglementations pour les activités motorisées ;
- Des mises en réseau des prestataires pédagogiques ont été réalisées au sein des Parcs naturels régionaux du Queyras et du Parc National des Écrins. Le Réseau Éducation à l'Environnement 05 a identifié les acteurs de l'éducation à l'environnement travail sur la forêt et a publié un dossier-ressource sur l'arbre et la forêt ;
- Demande de divers publics pour participer à des actions d'éducation à l'environnement ;
- Difficultés de communiquer et manque de moyens financiers pour réaliser des projets/actions.

Place de la forêt dans l'économie locale

- Une culture forestière des collectivités qui fait défaut ;
- Des tensions en interne de la filière bois ;
- Très peu de recettes forestières sont mises ou réinvesties dans les forêts ;
- Problème de formation des élus ;
- Problème lié aux modes de vente et manque d'information sur les ventes en forêt communale,
- Les contrats d'approvisionnements ne sont très difficiles à mettre en œuvre ;
- Il n'y a pas assez de bois mis sur le marché pour les exploitants forestiers [entre 20 à 30% de volumes de bois]. Il faut donc plus exploiter nos forêts ;
- Utilisation seulement de 20 % des bois locaux par la 2nde transformation ;
- Un morcellement du foncier en forêt privée avec des petites parcelles et une multipropriété sous forme d'indivisions et de Biens Non Délimités [surtout localisés en altitude] ;



Suite - Place de la forêt dans l'économie locale

- Le Pays du Grand Briançonnais est « sous développé » en matière de bois. . Courir après la rentabilité de l'exploitation n'est pas la solution, il faut travailler sur la valorisation et la qualité des productions ;
- La qualité des bois est hétérogène ;
- Le machinisme forestier a évolué en taille et il semble possible de faire travailler des outils plus gros sans créer de gros dégâts. Toutefois, le réseau de traîne secondaire est peu adapté aux nouveaux outils. Des efforts sont à faire pour aider les exploitants forestiers à acquérir du matériel correct afin qu'ils puissent pratiquer une exploitation durable et respectueuse de l'environnement ;
- Le marché du mélèze est en concurrence avec celui du douglas ;
- Encourager une sylviculture de mélèze pour améliorer sa qualité et dans certaines zones faciliter son maintien par des opérations de décapage ou de plantations, suivies de dépressage et de dégagement localisé de la végétation concurrente : [sapins, feuillus] ;
- Le peu d'exploitation en forêt privée est lié au foncier très morcelé mais ce n'est pas la seule cause, deux autres problèmes s'ajoutent : la situation géographique du Pays du Grand Briançonnais et le manque de personnel. Il faudrait des moyens supplémentaires pour sensibiliser les propriétaires et encadrer les interventions sylvicoles ;
- La DFCI n'est pas prioritaire dans le nord du département. Seul les bas de versants sont classés comme zones « à risques incendies élevés » et sont soumis à la réglementation en vigueur sur le débroussaillage. Il n'y a pas de zone tampon de risque [pas de distinction entre adret et ubac] ;
- Volonté des partenaires financiers de mettre en place un schéma de desserte forestier dans le but d'améliorer l'existant et d'éliminer les « points noirs sur la voirie publique ».

Les espaces forestiers, des réservoirs de biodiversité

- Sur l'ensemble du territoire, le taux de boisement augmente. L'extension de la forêt est bien réelle mais elle est inégale suivant les versants et les vallées ;
- Toutes les variétés d'essences floristiques sont à prendre en compte, il n'y a pas que la biodiversité remarquable qui est à protéger. La menace sur la biodiversité ordinaire est aussi présente dans un contexte de changement climatique ;
- Le PNE s'inquiète des milieux ne bénéficiant pas de statut de protection : pelouse alpine, près de fauche, ...] ;
- La pollution de l'ozone agit sur la végétation et des signes sont visibles sur certains feuillus [pas encore sur les résineux] ;
- Le réchauffement climatique engendre des changements d'étages de certaines essences forestières et de la concurrence entre espèces [ex. la chouette hulotte est de plus en plus en concurrence avec d'autres espèces] ;
- Le mélèze évolue en bas de versant : on note une évolution naturelle du sapin et du sorbier des oiseleurs à son dépend ;
- Dans la vallée de Vallouise le bocage est en train de se refermer ;
- Fermeture des landes et des zones pâturées d'inter-saisons par la forêt ;
- La menace la plus importante est la fermeture du milieu en forêt privée [uniformisation des paysages]. Sur le long terme cela va nuire à la biodiversité. Sans opérations d'intervention, de gros risques sont à prévoir. Il faut intervenir pour maintenir la biodiversité ;



- Nécessité d'approfondir la notion de biodiversité. La biodiversité forestière est différente de celle d'un pré-bois, mais n'est pas à sous estimer ;
- La fermeture des paysages n'est pas un problème forestier, mais concerne l'ensemble des modes d'occupation du sol, et le maintien, de milieux ouverts passe par des mesures concernant l'exploitation agricole, faute de mesures accessibles aux sylviculteurs ;
- Problème de la connaissance de la biodiversité ;
- Le Conseil Général 05 porte une action sur l'ouverture des milieux [création d'îlots] ;
- Les actions de gestion mises en œuvre sur des sites Natura 2000 ont contribué et contribuent à l'ouverture des milieux. De grosses opérations d'ouverture ont été réalisées sur le Pays afin que des éleveurs retrouvent des espaces à pâturer, L'outil Natura 2000 comme outil d'aménagement de l'espace, notamment pour les milieux ouverts dans l'espace forestier du pays ;
- Les MaE et les actions de gestion Natura 2000 sont complémentaires.

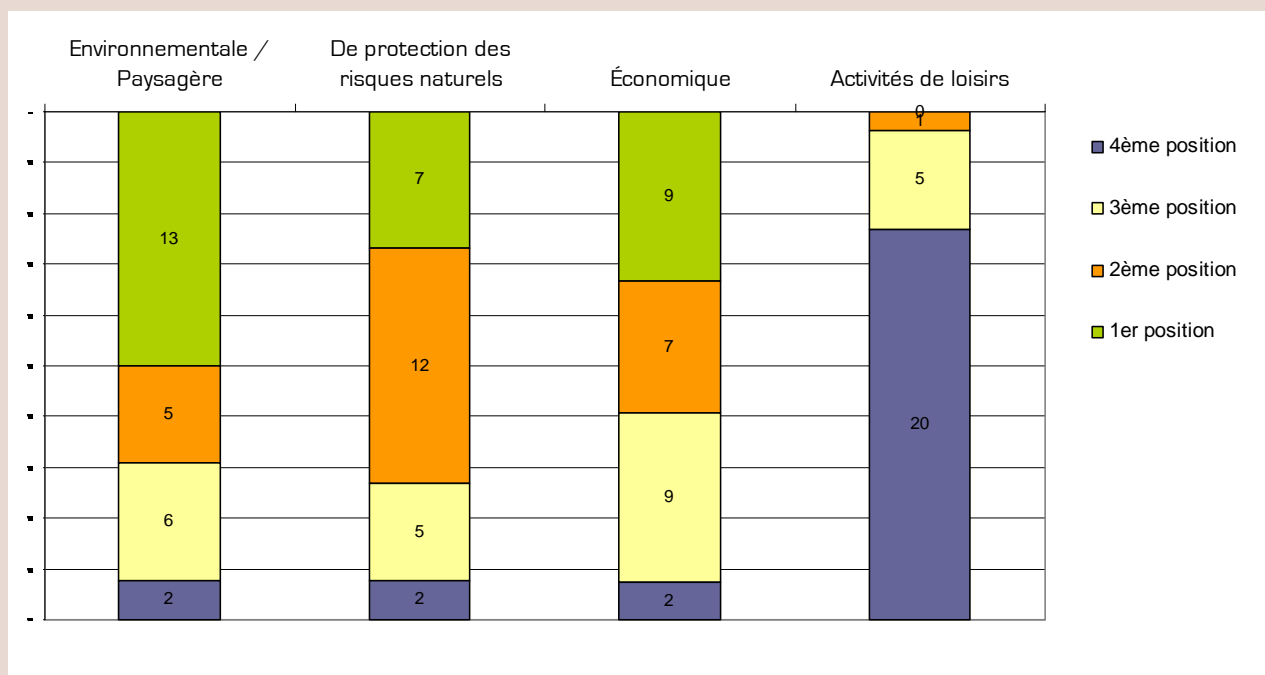
Les pratiques rurales en forêt

- Le mélèzin est compatible avec le pastoralisme ce qui n'est pas le cas de la sapinière ;
- Déprise agricole sur les versants ubac et sur les zones d'inter-saison ;
- Inciter l'utilisation des contrats type MAE pour pérenniser le travail d'ouverture des milieux, ;
- Manque de phasage entre convention de pâturage (5 ans) et l'établissement du diagnostic pastoral qui arrive après ;
- Ramassage de champignon de type commercial en périphérie de Guillestre. En générale pas de pression sur la ressource ou alors très localisée ;
- Taxe « menu produit » de 10€/foyer faisant droit pour le ramassage de baies sauvages, champignons et petits bois. Pour 2008 seule la commune de Château Ville Vieille pratique cette taxe et pense la supprimer ;
- Signature d'un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique en juin 2008 prévoyant le suivi des populations et un suivi concerté de l'impact des cervidés au milieu forestier (équilibre entre populations et habitats) ;
- Dans le Queyras, l'état 2008 de la régénération forestière a été photographié, sur 225 placettes, on note 15% d'abrouissement de la pousse terminale.



A la fin de chaque atelier, il a été demandé à tous les participants de se positionner individuellement sur des items correspondant pour certains à des enjeux pressentis lors du diagnostic technique.

Classer de 1 à 4 la fonction la plus importante de la forêt



Citez 2 atouts et 2 faiblesses de l'espace forestier du Pays du Grand Briançonnais.

ATOUT		FAIBLESSE	
Richesse naturelle, diversité	18	Fermeture des milieux	10
Usages multiples, activités, ouverture au public	7	Tourisme mal géré	6
Élément important du paysage	7	Connaissance, éducation	7
Rôle économique	5	Absence de gestion forestière	4
Cadre d'un tourisme de qualité, durable	5	Pression exercée sur la forêt par diverses activités	9
Lieu de vie, patrimoine humain	0	Avenir incertain du Mélézin dans certaines forêts	8
Gestion et exploitation forestières durables	10	Déprise agricole	7

N.B. : Un des participants a placé « Rôle économique » en tant que faiblesse.

Quels sont, selon vous, les principaux enjeux pesant sur la forêt ? Classez par ordre d'importance de 1 à 6.

